Il est convenable d'ajouter que M. C. M. Delisle est un échappé de la justice, un félon qui se cache, dont les assertions ne méritent aucune considération ; mais si le gouvernement y attache quelqu'importance et s'il désire s'enquérir des accusations en question, je serai prêt en aucun temps à faciliter et à me soumettre à une enquête minutieuse.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé) A. M. Delisle.

L'Honorable Secrétaire-Provincial.

Au Rédacteur du *Montreal Gazette*.

Monsieur,—J'ai reçu la lettre de l'Assistant-Secrétaire m'avertissant de la révocation de ma commission de Shérif du district de Montréal, mardi le 22 ultimo, et par la malle du même jour j'ai écrit à Québec demandant copies du Rapport des Commissaires—MM. Lafrenaye et Doherty—du Rapport du Procureur-Général au Conseil Exécutif, et du Rapport du même officier sur ma requête, accompagnant la correspondance entre M. Doutre et M. C. M. Delisle, attendu que la lettre officielle ne m'avait donné aucune information quelconque quant aux causes qui avaient amené cette démarche. En d'autres termes, je désirais connaître ce dont j'avais été trouvé coupable. Je crois qu'on admettra que cette demande n'était pas exagérée de la part d'une personne qui avait été privée de sa charge après vingt-six ans de service, et dans tous les cas, j'ai cru que j'avais plus que personne le droit d'avoir ces informations. Telle n'est pas cependant l'opinion de l'administration actuelle, car les papiers que j'ai demandés ne m'ont pas encore été communiqués, tandis qu'ils l'ont été au Rédacteur du "Mercury," ainsi que le démontre un rapport tronqué des accusations qu'il allègue avoir été prouvées, qui forme un long article publié dans le numéro de ce journal du 31 décembre.

J'ai appris que je ne devais attendre aucune justice du gouvernement; ma justification est leur condamnation—et pour éviter ce dernier résultat il est évident que l'Exécutif a l'intention de fausser l'esprit public avant que les faits ne puissent être connus. J'ai été jugé, c'est ma conviction, par un tribunal illégal et inconstitutionnel, et comme le sait le public, par une commission guidée par l'esprit de parti, et maintenant on me cache les documents qui ont trait à ma condamnation, et les raisons du jugement, tandis qu'on les communique à ceux qui sont payés pour détruire mon caractère, payés, je regrette d'être obligé de le dire, par le public et par ceux auxquels notre constitution a consigné l'honneur public.

Si j'en appelle maintenant du jugement des aviseurs jurés de la Couronne au public désintéressé, on ne peut m'accuser de le faire sur une seule provocation. Quelques jours avant que ma démission fut annoncée, un article du genre le plus injurieux et le plus injustifiable a été publié dans le *Mercury*, m'accusant d'avoir pris part à des fraudes qu'on disait avoir été commises par le géolier, M. McGinn. J'ai, par conséquent, le droit de conclure qu'en essayant par tous les moyens de détruire ma réputation devant le public, avant que je n'eusse l'occasion de me défendre, on voulait continuer la conspiration qui a amené ma démission.

Combien ma conduite contraste sur ce sujet avec celle du gouvernement. Au lieu d'essayer de préjuger l'opinion publique en ma faveur, j'ai patiemment attendu la fin des procédés du gouvernement, quoique j'eusse des fortes raisons de suspecter les motifs et les sentiments qui animaient ses membres. Diffamé dans les colonnes de leurs organes avant ma démission, ce fut au gouvernement et non au public, que je représentai l'injustice de ces procédés, et lors de ma démission, j'entrepris de mettre devant le public, sans commentaires, tous les témoignages reçus devant la commission et la correspondance échangée entre le gouvernement et moi-même, afin de laisser les gens impartiaux juger si j'étais innocent ou coupable.

En dépit des procédés de ceux que je ne puis appeler que mes ennemis, je persisterai dans cette ligne de conduite, et tout ce que je demande de mes concitoyens, c'est le *fair play* qui m'est refusé par les aviseurs de la Couronne, mais qui me sera toujours accordé, j'aime à le croire, par mes concitoyens en ce pays. Avec un peu de temps et avec les papiers dont le gouvernement me prive injustement, j'ai la confiance de pouvoir répondre à toutes et chacune des accusations qui ont été portées contre moi.

Je suis, Monsieur, etc.,

A. M. Delisle.

Montréal, 5 janvier 1864.

P. S.—Ce qui précède a été écrit hier. Ce matin, j'ai reçu une lettre du Secrétaire-Provincial, en réponse à une deuxième demande de me faire connaître les causes de ma démission, m'informant "qu'elle avait été référée à l'Honorable Procureur-Général pour le Bas-Canada, ainsi que votre (ma) lettre du 22 ult., pour être prises en considération."

On prend beaucoup de précaution avant de me faire parvenir ce qui, dans ma propre cause, a été livré il y a plusieurs jours à la presse ministérielle.